

N° 2020/ 04

19 MARS 2020

Les personnes âgées étant les plus exposées, elles doivent absolument rester chez elles. Si vous voulez participer à l'élan de solidarité comme certains l'ont déjà proposé, nous vous suggérons de vous faire connaître en Mairie. Nous vous donnerons le nom des personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide. Merci pour eux.

ATTESTATION DE DEPLACEMENT

Conformément aux directives gouvernementales, chaque fois que vous sortez de votre domicile, vous devez avoir en votre possession votre attestation de déplacement. Elle peut être téléchargée sur le site du gouvernement, ou sur le site de la mairie www.violay.fr.

Elle peut également être manuscrite, pour ceux qui n'ont pas d'imprimante. Un exemplaire pouvant vous servir d'exemple peut vous être remis en Mairie, en prenant RV avec le secrétariat de Mairie. Si vous travaillez, votre employeur doit vous délivrer un justificatif de déplacement professionnel.

RAPPEL : la Mairie est fermée au public mais les demandes urgentes ou d'état civil seront honorées.

Les agents de voirie continuent à travailler afin de réaliser les travaux indispensables à l'entretien de la commune. Ils travaillent dans le respect des règles de sécurité imposées par le gouvernement.

FOREZ EST - COLLECTE SELECTIVE (Containers de tri)

Voici quelques précisions au sujet de la collecte sélective (emballages, verres, papiers) :

La collecte ne sera pas suspendue mais simplement restreinte (env. 2 fois par mois). En conséquence, **si vous voyez que les containers de tri sont pleins, nous vous remercions de bien vouloir garder chez vous ces déchets de façon à éviter tout problème d'insalubrité.**

Le civisme de chacun est important pour notre santé à tous !

Nous vous informerons dès que la collecte sera remise en place de façon hebdomadaire.

FOREZ EST - CARTONS

Même s'il ne s'agit pas d'une priorité au regard de l'actualité, je profite de ces informations sur le tri sélectif, pour clore la polémique autour de la collecte des « cartons », en vous donnant quelques éléments factuels pour votre parfaite compréhension.

La collecte des cartons relève de la compétence de la communauté de communes. La commune ne peut plus prétendre à organiser seule ce ramassage.

Concernant la situation actuelle à Violay, les Ets Dubuis de Fourneaux récupèrent les cartons pour les Ets Rochebillard et Blein ainsi que pour la Sté Linder, dans des bennes installées dans les entreprises, moyennant un coût non négligeable. Violay Meubles et la maison de retraite emportent eux-mêmes leurs cartons chez les Ets Dubuis. La prestation, au regard du recyclage des cartons est aujourd'hui payante, à raison d'env. 20 € la tonne.

En ce qui concerne la commune de Bussières qui a été mentionnée, et après en avoir discuté avec le Maire de Bussières, les Ets Dubuis collectent gratuitement les cartons de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), conformément à un accord entre VINCI et l'ESAT, dans le cadre des mesures compensatoires de l'A89. Que la commune de Bussières, la maison de retraite et les artisans en bénéficient, ceci est tout à fait normal, dans la mesure où les Ets Dubuis ne sont pas déroutés dans leur collecte initiale. Lorsque l'ESAT déménagera à Balbigny, il est prévisible que Bussières, sa maison de retraite et ses artisans devront se réorganiser avec FOREZ EST.

J'ai fait remonter le problème, il y a quelques temps déjà, à la communauté de communes de FOREZ EST afin qu'elle se saisisse de cette problématique, étant seule compétente en la matière. Elle est en cours d'étude, mais du fait des élections municipales, aucune décision ne sera prise avant que le prochain exécutif ait pu statuer à ce sujet.

En résumé, la collecte des cartons ne se fera en aucun cas gratuitement pour notre commune. Elle nécessite de plus, un accord de FOREZ EST dans le cadre des marchés publics. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour essayer de rétablir cette collecte à Violay dès que la nouvelle organisation de FOREZ EST sera mise en place.

Le Maire
Véronique CHAVEROT

MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL

La mise en place du futur Conseil Municipal aura lieu **vendredi 20 mars à 19h**, en salle du Conseil.

Compte tenu des circonstances, il se tiendra à **huis clos**, seul le personnel de la Mairie indispensable sera accepté, ainsi que la presse.

Les résultats des votes seront affichés sur la porte de la Mairie.

Merci de votre compréhension.